



SYNDICAT DE COPROPRIÉTÉ
Château Decelles
4911 CÔTE-DES-NEIGES, MONTRÉAL, QUÉBEC H3V 1H7

Montréal, le 11 juin 2008

RE : Projet d'aménagement du chemin de ceinture et des chemins de traverse dans l'arrondissement historique et naturel du Mont-Royal

MÉMOIRE

Notre immeuble donnant sur le 5000 Decelles et 4911 Côte-des-Neiges est situé au cœur de la zone concernée. Nous nous réjouissons donc du projet de ceinture autour du poumon de notre ville qu'est le Mont-Royal et nous en félicitons bien vivement tous les Promoteurs !

Une seule partie de ce projet nous paraît inacceptable : la fermeture de Remembrance Rd. aux voitures pour en faire une « piste » polyvalente.

Nous avons présentement la chance d'avoir une route dédoublée sur une portion de la traversée du Mont-Royal, permettant généralement une circulation fluide, détendue et agréable pour les conducteurs, qui peuvent apprécier le paysage qui les entoure.

En transformant cette route en une voie automobile dans les deux sens sur Camilien Houde, la circulation va être congestionnée, pare-choc à pare-choc aux heures d'affluence, rendant les automobilistes impatients, nerveux et dangereux.

Il s'agit de l'unique percée carrossable qui traverse le Mont-Royal. De plus, elle est bien entretenue, en parfait état de voirie. Ne serait-il pas préférable de dépenser l'argent des contribuables de la Ville de Montréal sur les rues et avenues éventrées et en mauvaise condition, qui sont un danger constant pour la population, plutôt que de défoncer ce qui est impeccable ?

A préciser que nous sommes des partisans convaincus du vélo et de la marche à pied et pour la plupart d'entre-nous, nous pratiquons ces activités; pourquoi ne pas considérer comme solution :

- 1) réduire la largeur de Remembrance Rd., en y introduisant une piste cyclable, comme c'est généralement le cas à Montréal ? ou ...
- 2) ... faire une percée à même la nature, en la faisant passer entre les arbres et déboucher au plus près de Côte-des-Neiges, comme il en a été question durant la randonnée explorative du 8 juin. Une passerelle ou un tunnel étroit pourrait être envisagé pour les cyclistes et promeneurs.

L'argument donné à la CONSULTATION PUBLIQUE quant aux difficultés des piétons à traverser Remembrance Rd. serait facile à résoudre en installant des feux de circulation où c'est nécessaire.

EN CONCLUSION :

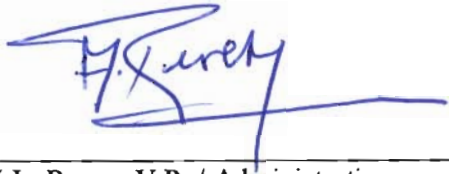
Cette artère bicéphale « CAMILIEN HOUDE ET REMEMBRANCE RD. » est un lien convivial (j'ai souvent entendu ce terme prononcé par les Membres de la Commission durant la Consultation Publique et je l'ai apprécié) entre le quartier CÔTE-DES-NEIGES / N.D.G. d'une part et le PLATEAU – AVE MONT ROYAL d'autre part.

Il est essentiel que le Mont-Royal serve à rapprocher toute la population qui l'entoure et non à la diviser.

Écologiquement enfin, les bouchons créés par une seule voie sur Camilien Houde dans les deux sens, incluant autobus et poids lourds, risquent d'envahir de gaz carbonique ce site protégé en transformant sa physiologie de poumon de la ville, en emphysème pulmonaire de notre cité.

Il y va de la qualité de la vie de tout le voisinage de garder Remembrance Rd. en l'état !

Syndicat de Copropriété Château Decelles



André L. Revez, V.P. / Administration

P.S. Camilien Houde étant une artère étroite, ne permettant que deux rangées de voitures, une dans chaque sens selon votre plan, qu'advient-il l'hiver lorsqu'il y aura de la glace, en montée et en descente, et que les voitures vont commencer à dérapier ?